



Juin 2021

Informez. Mobilisez pour résister. Revendiquez et reconquérir

BARRE SUR LE « T » DE VOTRE SANTÉ

Secret médical, une expression pourtant bien connue mais pas toujours appliquée. Si certains ont encore un doute, lire ci-dessous ce qu'en dit le site du gouvernement :

Employé vis-à-vis de son employeur :

l'employeur ne peut pas exiger d'un employé des informations sur son état de santé.

Médecin du travail : il ne doit pas communiquer à l'employeur les informations qu'il recueille au cours d'une visite médicale, ni d'éléments du dossier médical.

Donc, si votre supérieur hiérarchique cherche à savoir de manière insistante si vous êtes vacciné, vous pouvez toujours lui faire lire cet article. Ou nous demander d'intervenir !

Car aucun(e) n'a été désigné(e) délégué(e) du gouvernement à la vaccination ...qu'on se le dise !



LISTE COMPLÉMENTAIRE DES INSPECTEURS

FO DGFIP a exigé dans toutes les instances l'appel de l'intégralité des listes complémentaires des concours L'appel de l'intégralité des listes complémentaires des concours de toute catégorie figurait parmi les **50 solutions dans la plateforme intersyndicale** « Prenons un printemps d'avance ! » pour la journée de grève du 10 mai dernier.

L'administration a répondu partiellement à notre demande en appelant la totalité de la liste complémentaire du concours d'inspecteur interne et celle de la liste complémentaire du concours externe d'inspecteur (34 lauréats pour chacune d'elles) qui rejoindront l'ENFiP en septembre prochain pour y suivre leur formation initiale.

Au total ce sont donc :

→ 785 IFiP qui sont recrutés par concours externe (751 + 34)

→ 284 IFiP sont recrutés par concours interne (250 + 34)

Félicitations et bienvenue à tous ces lauréats.

Toutefois, au regard de la situation des services, et du nombre des emplois vacants, **FO DGFIP** réitère sa demande d'appel de l'intégralité des listes complémentaires pour les concours B et C.



L'INTERSYNDICALE BOYCOTTE LE CTL DU 22 JUIN

Nouveau Réseau de Proximité : l'intersyndicale 44 demeure contre !

Le CTL du 22 juin 2021 devant essentiellement traiter du NRP, l'intersyndicale a décidé de le boycotter.

FO vous livrera son analyse ultérieurement.

[Lire sur notre site ici.](#)

TÉLÉTRAVAIL TRACÉ

La DRFiP44 a effectué des contrôles portant du 7 au 11 juin 2021 pour identifier les agents qui n'auraient effectué aucune journée de travail en présentiel.

Si effectivement, une reprise progressive d'activité a été annoncée (passage de 5 à 3 jours à compter du 9 juin; puis à 2 jours entre le 1^{er} juillet le 31 août¹), il est étonnant de voir la promptitude de notre direction à adresser des demandes d'explications individualisées. Tiens finalement on a le temps pour ça ? Initiative locale ou consigne nationale ?

A **FO**, nous aurions apprécié que cette célérité soit la même pour des sujets de période de crise (mise en place du Plan de Continuité de l'Activité par exemple, octroi d'autorisations d'absences des agents parents, dotation en



SITUATION DES CONTRACTUELS

Lors du GT du 3 juin traitant de l'alignement des règles statutaires relatives aux contractuels, **FO** a insisté pour que le nouveau décret améliore leurs droits ce qui est loin d'être systématiquement le cas. Par exemple, **FO** a dénoncé l'individualisation dont sont victimes les contractuels, en particulier lors de la fixation et la réévaluation salariale.

FO a entre autres, dénoncé le renforcement de la rémunération au mérite par le projet de décret, ce qui accentue la pression sur les agents contractuels.

FO a exigé à nouveau que les commissions consultatives paritaires (CCP) soient consultées sur toutes les questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle des agents contractuels. Enfin, **FO** a rappelé qu'un accord de méthode sur le télétravail était signé qui liste les thèmes discutés comme « le télétravail comme levier de l'amélioration des pratiques managériales ».

Si une nouvelle pratique managériale est déjà inscrite dans un projet de décret, cela interroge ?!

Face aux différents problèmes soulevés par **FO**, la DGAFP a annoncé qu'un état des lieux global sur les agents contractuels aura lieu à l'automne.

1 Seuls, les agents vulnérables seuls restent en télétravail 5J/5 jusqu'à fin septembre.

FO DGFIP à vos côtés, **FO DGFIP** de votre côté, adhérez à Force Ouvrière